

# Les études aux Etats-Unis

## som. maire

- Comprendre le système d'enseignement Américain
- Comment s'inscrire dans une université américaine
- Comment obtenir un Visa Etudiant F1 ou J1
- Les équivalences de diplômes
  - Les dépenses à prévoir
  - Trouver un financement
  - La santé aux Etats-Unis
    - Adresses utiles
    - Carnet d'adresses



### Fiches IJ

Centre Régional Information Jeunesse  
17, rue de Metz 31000 TOULOUSE  
Tél : 05 61 21 20 20  
Sources documentaires :  
CIDJ Paris  
Réseau IJ

Vous avez choisi de partir aux Etats-Unis pour poursuivre vos études : il est important de bien se renseigner sur le fonctionnement du système universitaire, des études, des cours, des établissements et des solutions qui existent.

### Comprendre le système d'enseignement Américain

Le système d'enseignement supérieur aux Etats-Unis est différent du nôtre. A la différence du système français, l'enseignement supérieur américain est totalement décentralisé. Il existe des établissements universitaires publics subventionnés par les Etats et des établissements privés parfois dépendant d'églises ou d'associations diverses.

Il est donc indispensable de se documenter sur ce système d'enseignement avant de vous inscrire.

La Commission franco-américaine et son centre d'information le centre Education USA peut vous aider .

### Commission Fulbright franco-américaine

9 rue Chardin  
75016 PARIS

01.44.14.53.60

La réception et le standard sont ouverts du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30

L'accès au Centre EducationUSA se fait exclusivement sur rendez-vous préalable.

 <http://www.fulbright-france.org>

La Commission franco-américaine contribue à développer les liens d'amitié et de coopération entre la France et les Etats-Unis par l'intermédiaire d'échanges éducatifs.

Elle gère pour le compte du gouvernement américain et du gouvernement français un nombre significatif de programmes dont le très prestigieux programme de bourses Fulbright. Elle travaille étroitement avec d'autres partenaires privés pour accroître les possibilités de financement de la mobilité. Les bourses qu'elle attribue permettent à des étudiants, à de jeunes professionnels et à des chercheurs français et américains de réaliser leur projet.

Elle fait mieux connaître à l'ensemble de la communauté universitaire française les études supérieures aux Etats Unis en mettant à sa disposition un centre d'information - le centre Education USA - unique en France.

### Le Centre Education USA Commission Fulbright franco-américaine

9 rue Chardin  
75016 PARIS

 <http://fulbright-france.org/fr/contact>

 <http://fulbright-france.org/fr/etudier-usa>

Le Centre Education USA est le seul centre spécialisé en France sur les études supérieures aux Etats-Unis. Une conseillère vous aide à construire votre projet d'études aux Etats-Unis

Ses missions :

- renseigner le public sur l'enseignement supérieur aux Etats-Unis de manière objective et indépendante
- renseigner sur les procédures et les tests d'admission demandés par les universités américaines.
- Informer sur les bourses d'études ou de recherche pour un séjour aux Etats-Unis, sur les séjours linguistiques, les jobs d'été ou les séjours au Pair aux Etats-Unis.
- Renseigner sur les visas à obtenir pour tout type de séjours d'études aux USA (y compris les stages en entreprises).
- Fournir des informations pratiques à savoir avant un départ aux Etats-Unis pour un séjour d'études (vie quotidienne sur un campus US, assurance santé, etc...

### Les établissements d'enseignement supérieur aux USA

#### Les « four-year colleges »

Le college est la base de tous les établissements de l'enseignement supérieur. On y prépare en quatre ans (*undergraduate*) le diplôme de *bachelor of arts* (B.A.) ou *bachelor of science* (B.S.). Le bachelor est indispensable pour accéder aux études dites graduate. Quelques colleges dispensent un enseignement *graduate*.

#### L'université

Une université se compose généralement de plusieurs colleges *undergraduate* et de facultés (*graduate schools* et *professional schools*). La plupart des Etats subventionnent une ou plusieurs universités d'Etat et il existe de nombreuses universités privées.

#### Différence entre un college et une université

Un college compte moins d'étudiants (quelques centaines ou voire quelques milliers) et offre principalement des programmes *undergraduate* (Bachelor's) ; tandis qu'une université est plus grande (jusqu'à quelques dizaines de milliers d'étudiants) et offre des programmes de tout niveau (*undergraduate* et *graduate* ; Bachelor's, Master's, PhD).

Les *undergraduate schools* ou *colleges* d'une université : programmes dont la durée est habituellement de quatre ans et qui sont sanctionnés par un bachelor (B.A. ou B.S.)

Les *graduate schools* : Leurs programmes de deuxième ou troisième cycle préparent au master's degree - M.A. ou M.S. et au doctor of philosophy - Ph.D

Les *professional schools* sont des établissements, d'ordinaire rattachés à une université, spécialisés dans l'enseignement d'une seule discipline (médecine, dentisterie, droit, pharmacie, gestion, etc.). La durée des études varie selon les professions et comporte parfois une période d'internat (comme en médecine).

Les **institutes of technology** sont semblables à des universités mais se consacrent à l'étude des sciences et de la technologie.

Les **art institutes** sont des établissements qui préparent à des études professionnelles en art visuel ou art du spectacle.

#### Les junior colleges et les community colleges

Un *junior college* ou un *community college* est un établissement généralement public : enseignement de deux ans dans des domaines techniques ainsi qu'une formation générale

Après avoir obtenu leur diplôme, nombre d'étudiants de ces établissements s'inscrivent ensuite dans un collège dispensant un cycle de quatre ans ou dans une université pour y préparer un bachelor's degree.

#### • Les établissements d'enseignement technique et professionnel

Ces établissements (vocational schools, technical schools) dispensent en général un enseignement non universitaire et se spécialisent dans la formation professionnelle relevant des arts et métier. Ces établissements sont rarement ouverts aux étudiants internationaux.

### Comment s'inscrire dans une université américaine

- 1 - Recherche votre établissement : Il est nécessaire de s'y prendre au moins 12 mois à l'avance  
L'université américaine procède à un examen d'un dossier comportant un questionnaire détaillé, un résumé de la scolarité et de l'expérience professionnelle, l'exposé d'un projet d'études et des lettres de référence. A ces documents, il faut généralement ajouter un test de langue et des tests d'aptitude que l'on peut effectuer en France (voir ci-après).
- 2 - Préparer le financement de vos études.
- 3 - Candidater auprès des universités choisies :
  - vérifier les dates limites de dépôt de dossier
  - passer les tests d'admission (TOEFL (Test of English as a Foreign Language), GRE (Graduate Record Examination), SAT (Scholastic Assessment Test)
- 4 - Faire une demande de visa étudiant..

### Comment obtenir un Visa Etudiant F1 ou J1

#### • Le visa F

Le visa qui correspond aux études et aux stages linguistiques est le **visa F**, dont on ne peut faire la demande qu'une fois inscrit dans un établissement aux Etats-Unis. Pour attester de son inscription, l'étudiant doit présenter aux services consulaires le formulaire de demande de visa (formulaire I-20), que l'établissement américain lui a envoyé avec la lettre officielle d'admission.

Pour faire une demande de visa auprès du consulat ou ambassade des Etats-Unis, vous devez d'abord obtenir un document émis par le SEVIS (Student and Exchange Visitor Information) (soit I-20 ou DS-2019) délivré par un collège ou université américain ou un organisme sponsor désigné par le Département d'Etat. Il vous sera demandé de présenter ce formulaire quand vous ferez une demande de visa.

#### Visa F1

 <https://studyinthestates.dhs.gov/students>

#### • Le visa J

Le **visa J** doit être obtenu par les étudiants participant à un programme d'échanges, les étudiants qui ont une bourse d'études du gouvernement américain, les étudiants en médecine qui vont faire leur internat aux Etats-Unis, et les jeunes qui partent travailler au pair ou dans le cadre d'un stage ou d'un job d'été. On ne peut demander ce visa qu'une fois inscrit dans un programme d'échanges, un établissement aux Etats-Unis ou, pour ce qui concerne les séjours au pair, les stages et les jobs d'été, auprès d'un organisme sponsor.

#### Le Visa J

 <http://www.j1visa.state.gov/>

Plus d'info le site Internet de l'ambassade des Etats-Unis

## Ambassade des Etats-Unis d'Amérique

2 Avenue Gabriel  
75382 PARIS

 <https://fr.usembassy.gov/fr/>

### Les équivalences de diplômes

Il n'existe pas de système officiel d'équivalence entre diplômes français et américains.

Si il n'y a pas d'accords interuniversitaires, l'évaluation des demandes se fait au cas par cas. En France, le ministère de l'Education nationale propose un service d'information sur la reconnaissance des diplômes étrangers par le biais de l'ENIC NARIC France (European Network of Information Centres - National Academic Recognition Information Centres).

### **CIEP - ENIC-NARIC - Centre International d'Etudes Pédagogiques - ENIC-NARIC Equivalence des diplômes**

 <http://www.ciep.fr/enic-naric-france>

### Les dépenses à prévoir

Prévoir un budget assez conséquent : les études sont payantes :

- Les frais de scolarité (*tuition*) représentent le coût des cours, les droits d'inscription(*fees*) couvrent d'autres services de l'université comme la bibliothèque, les activités estudiantines et l'infirmerie. Ces frais peuvent varier de 2 000 dollars à plus de 53 000 dollars pour une année d'études. Les community colleges et les écoles techniques et professionnelles pratiquent les barèmes les moins onéreux
- Il faut ajouter les frais d'hébergement et de nourriture (*living cost*) (de 7 000 à plus de 20 000 dollars)
- Le coût des livres est parfois très élevé, il faut prévoir entre 150 dollars et plus de 1 000 dollars par an.
- Autres dépenses :
- Prévoir les frais de transport sur place .
- Penser à prendre une assurance maladie et également une assurance pour votre appartement ou votre voiture.

## Trouver un financement

### Les bourses d'études

Il existe de nombreuses bourses d'études aux USA. La plupart d'entre elles proviennent soit des universités elles-même, soit de fondations privées :

La bourse Fulbright est une bourse délivrée par la commission franco-américaine .

Pour pouvoir obtenir une bourse Fulbright, il faut avoir validé au minimum une licence en France et avoir été accepté dans une université aux Etats-Unis pour la préparation d'un diplôme américain ou d'une formation artistique de niveau Master ou doctorat. Cependant le dossier de candidature est à remettre avant même d'avoir une réponse d'admission dans une université américaine (date limite : 1er décembre) .

Il existe aussi le programme « assistant de langue française aux Etats-Unis » : La Commission franco-américaine propose aux étudiants français - titulaires d'au moins une licence au moment du dépôt de dossier - environ 30 postes d'assistants de langue française aux Etats-Unis.

Il existe également des programmes si vous êtes Doctorant , chercheurs, enseignant du supérieur ou du secondaire : contactez le Centre Education USA de la Commission Franco Américaine.

En dehors des bourses qu'elle attribue sur son propre budget, la Commission franco-américaine est chargée par plusieurs fondations, associations et organismes privés d'effectuer une présélection des candidatures. (Fondation Georges Lurcy, Bourse Leonora Lindsley, Harvard french scholarship fund, Fondation Arthur Sachs, Fondation Monahan, etc..)

Le Centre Education USA de la Commission Franco-Américaine peut vous informer sur :

- les bourses destinées aux athlètes de haut niveau : bourses parfois quasi complètes attribuées à des athlètes de haut niveau de certains sports pour faire un Bachelor's degree dans une université américaine membre d'une association sportive telle que la NCAA.
- Amity Institute : L'agence privée américaine Amity Institute recrute tout au long de l'année des étudiants francophones pour enseigner le français dans des écoles primaires ou secondaires aux Etats-Unis, avec quelques postes disponibles à l'université. Ce programme permet également de suivre des cours à l'université.
- Etc...

Plus d'informations sur le site :

### **Commission Fulbright franco-américaine**

 <http://www.fulbright-france.org>

### **Le Centre Education USA Commission Fulbright franco-américaine**

 <http://fulbright-france.org/fr/etudier-usa>

## La santé aux Etats-Unis

### Le coût des frais médicaux aux Etats-Unis

#### • Les frais médicaux

Les frais médicaux aux Etats-Unis sont très élevés et il n'existe pas de subvention publique de l'assurance santé, il n'existe pas non plus de régime étudiant de sécurité sociale. Si vous ne possédez pas d'assurance santé privée qui vient compléter ou remplacer la Sécurité Sociale française, les frais médicaux ou d'hospitalisation seront presque entièrement à votre charge.

### La protection sociale d'un étudiant qui part étudier aux Etats-Unis

#### CPAM - Caisse Primaire d'Assurance Maladie

 <http://www.ameli.fr>

Voici ce que le site Internet de l'Assurance Maladie préconise pour les étudiants partant aux Etats-Unis :

##### Vous avez moins de 20 ans :

Vos frais médicaux urgents sont remboursés par la caisse d'Assurance Maladie de vos parents, Vous devez toujours régler vos frais médicaux urgents et imprévus sur place. Conservez les factures et justificatifs de paiement et présentez-les, à votre retour, à la caisse d'Assurance Maladie de vos parents. Elle pourra éventuellement vous rembourser dans la limite des tarifs forfaitaires français en vigueur.

##### Vous avez plus de 20 ans :

Vous devez vous inscrire auprès du régime étudiant de sécurité sociale du pays. S'il n'existe pas de régime étudiant dans votre pays d'accueil, affiliiez-vous auprès du régime local de sécurité sociale [aucun régime d'assurance maladie aux Etats-Unis].

Vous pouvez également adhérer à la Caisse des français de l'étranger (C.F.E.) à condition d'avoir la nationalité française. Chaque pays a un régime de sécurité social qui lui est propre,

vos frais médicaux urgents sont remboursés par la caisse d'Assurance Maladie de vos parents, Vous devez toujours régler vos frais médicaux urgents et imprévus sur place. Conservez les factures et justificatifs de paiement et présentez-les, à votre retour, à la caisse d'Assurance Maladie de vos parents. Elle pourra éventuellement vous rembourser dans la limite des tarifs forfaitaires français en vigueur.

La CFE est la caisse de Sécurité sociale assurant les français qui travaillent, étudient ou simplement vivent à l'étranger. Elle permet aux étudiants expatriés d'avoir la même protection sociale qu'en France. L'adhésion à la CFE garantit, en plus, la continuité totale avec la Sécurité sociale France au départ et au retour évitant les délais de carence. Avec la CFE, vous partez en toute tranquillité, vous avez un minimum de démarches... et vous restez à la sécu ! L'adhésion à l'assurance maladie - maternité de la CFE permet le remboursement des soins dispensés à l'étranger et pendant vos séjours en France de moins de 3 mois.

#### C.F.E. - Caisse des Français à l'étranger

 <http://www.cfe.fr>

La CFE est la caisse de Sécurité sociale assurant les français qui travaillent, étudient ou simplement vivent à l'étranger. Elle permet aux étudiants expatriés d'avoir la même protection sociale qu'en France. L'adhésion à la CFE garantit, en plus, la continuité totale avec la Sécurité sociale France au départ et au retour évitant les délais de carence. Avec la CFE, vous partez en toute tranquillité, vous avez un minimum de démarches... et vous restez à la sécu ! L'adhésion à l'assurance maladie - maternité de la CFE permet le remboursement des soins dispensés à l'étranger et pendant vos séjours en France de moins de 3 mois.

### Le service médical minimum pour les étudiants dans les universités américaines

La plupart des campus possèdent un Student Health Service composé de médecins et d'infirmières. Les soins y sont beaucoup moins chers et tout aussi efficaces que chez un médecin local et très souvent les étudiants ne payent pas la consultation.

Dans la plupart des cas, le Student Health Service reçoit des fonds de l'université et aussi des fees que les étudiants payent chaque trimestre ou semestre.

Certaines assurances américaines peuvent vous permettre de réduire vos dépenses de santé si vous vous faites soigner d'abord au Student Health Service. Si votre université américaine d'accueil ne possède pas de Student Health Service, il est conseillé d'aller voir votre Foreign Student Advisor afin qu'il vous recommande une liste de centres médicaux appropriés à vos besoins.

(Sources : Commission Franco-Américaine [www.fulbright-france.org](http://www.fulbright-france.org))



carnet  
d'adresses



**Fiches IJ**

Centre Régional Information Jeunesse  
17, rue de Metz 31000 TOULOUSE  
Tél : 05 61 21 20 20  
Sources documentaires :  
CIDJ Paris  
Réseau IJ

# Les études aux Etats-Unis

## Adresses utiles

### Ministère des Affaires étrangères

 <http://www.diplomatie.gouv.fr>

### Consulat Général des Etats-Unis à Marseille

Place Varian Fry  
13286 MARSEILLE CEDEX 6

 01 43 12 48 85

### Commission Fulbright franco-américaine

9 rue Chardin  
75016 PARIS

01.44.14.53.60

 La réception et le standard sont ouverts du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30  
L'accès au Centre EducationUSA se fait exclusivement sur rendez-vous préalable.

 <http://www.fulbright-france.org>

### Le Centre Education USA Commission Fulbright franco-américaine

9 rue Chardin  
75016 PARIS

 <http://fulbright-france.org/fr/contact>

 <http://fulbright-france.org/fr/etudier-usa>

### Cleiss - Centre de liaison européenne internationale de Sécurité sociale

 <http://www.cleiss.fr>

### ISEP - Réseau International Student Exchange Programs

 <http://www.isep.org>

Programme d'échanges entre établissements français et Américains

### Espaces voyages du CRIJ (Billets d'avion, bus nationaux et internationaux, Carte Isic, séjours UCPA, forfaits de ski...)

17 rue de Metz  
31000 TOULOUSE

 05 61 21 50 50

 05 62 30 10 91

du lundi au vendredi de 10 à 12h30 et de 13h30 à 18h

 [voyages@crij.org](mailto:voyages@crij.org)

 <http://www.crij.org>